

Les propositions faites le 6 mars sur la filière sécurité : de la frilosité, du bricolage et des effets d'annonce...

Eh oui, la montagne a bel et bien accouché d'une souris, j'aurais tendance à dire comme d'habitude et comme pressenti depuis quelques semaines...

Plus fort encore, une certaine frilosité a gagné Monsieur le Ministre de l'Intérieur qui va de nouveau demandé l'avis à l'AMF pour rendre l'ISF obligatoire et uniforme alors que celle-ci avait, une fois n'est pas coutume, donné son accord il y a un an !

Pendant que des parlementaires se battent toujours pour intégrer cette prime dans le calcul des retraites, d'autres se demandent encore si cette prime doit être attribuée de façon unitaire sur l'ensemble du Territoire...

La doctrine d'emploi, demandée par de nombreux syndicats, semble avoir fait long feu. En effet, il apparaît qu'elle ne soit pas reconnue utile et nécessaire au regard des conventions de coordination existantes. Voilà ce que j'appellerai une décision destinée à se complaire dans les reproches adressés à la Police Municipale. En effet, lors de l'entretien avec la commission pilotée par Monsieur le Préfet BLANCHOU, il était reproché l'existence non pas de « la Police Municipale » mais « des Polices Municipales ». Quel plus beau moyen de conserver cet antagonisme que de se réfugier derrière les conventions de coordination, source d'hétéroclisme par excellence !

Pour sa part, le S.A.F.P.T continue à dire qu'il n'existe qu'une seule et même « Police Municipale » puisque, sur l'ensemble du Territoire et jusqu'à preuve du contraire, tous les policiers municipaux ont les mêmes compétences. L'utilisation faite de ces dernières ne dépend, en réalité, que de la politique locale de sécurité mise en place dans chacune des communes !

Pour autant, les propositions ont été « saupoudrées » d'effets d'annonce telle que l'indice terminal 529 pour les Brigadiers Chefs Principaux et les Chefs de Police. Certains font croire qu'il s'agit d'une belle avancée pour la Catégorie C, eh bien non !

Comme nous l'avons clairement expliqué lors de l'audience accordée au S.A.F.P.T, cette mesure est juste une mise en adéquation avec les autres grades situés en Hors Echelle en Fonction Publique Territoriale. Je rappelle que notre explication avait été approuvée par nos interlocuteurs !

Que dire d'une énième appellation des grades situés dans le cadre d'emplois des Chefs de service sinon qu'elle soit appropriée et définitive !

La création d'un deuxième grade de Directeur laisse dubitatif quand on sait, que pour l'heure, ce cadre d'emplois ne concerne qu'une cinquantaine d'agents... les conditions de promotions au nouveau grade de « super directeur » ne concernera qu'une poignée d'entre eux.

Quant à la Police Territoriale, le temps de regrouper Gardes Champêtres, Policiers Municipaux et ASVP semble révolu. Si la voie semble tracée pour une fusion des deux premiers cadres d'emplois, il apparaît que **les ASVP ont été abandonnés à leur triste sort**. Ils continueront donc à œuvrer, quotidiennement, sous l'égide de la Police Municipale ou, tout au moins à participer aux tâches ingrates de répressions du stationnement illégal sans aucune reconnaissance... certains syndicats paraissent même soulagés par cet oubli (**je suis pour le moins surpris que certains ASVP adhèrent encore à ces syndicats !?!**). Cependant et si ma mémoire est bonne, il me semble avoir déjà vécu cette situation, il y a quelques années, lorsque les syndicats de Police Nationale portaient aux policiers municipaux une estime identique (certains ont d'ailleurs gardés ce même esprit) !!!

En ne prenant pas en compte la profession d'ASVP, les dérives actuelles continueront...

Certes, tout n'est pas négatif et des décisions telle que la mise en place de tests psychologiques avant la prise de fonction est une bonne chose même si le S.A.F.P.T était, pour sa part, allé encore plus loin dans la réflexion (vérification des conditions d'admission par le CNFPT pour les détachements et assermentation/agréments dispensés au regard du rapport de fin de stage).

Par contre, toujours pas un mot sur le vide juridique des brigades cynophiles. Pourtant, il nous a été assuré que le problème était connu...

En conclusion et une nouvelle fois, le S.A.F.P.T déplore le résultat final de négociations, d'auditions et de projets s'étalant sur plus d'une année.

D'ailleurs, le S.A.F.P.T a demandé à monsieur le Préfet BLANCHOU de bien vouloir lui faire connaître les conclusions remises au Ministre de l'Intérieur afin que nous puissions avoir tous les éléments qui ont conduit à des propositions aussi étriquées.

Des solutions, telle que celles présentées par le S.A.F.P.T, existaient pour régler de façon durable la situation de la filière sécurité.

Le S.A.F.P.T est cependant persuadé que de nombreuses propositions qu'il a émises dans son projet verront le jour à plus ou moins long terme... c'est du reste bien souvent le cas pour les différentes filières de la FPT.

Notre vision et notre clairvoyance font que nous sommes souvent des précurseurs et ce, dans de nombreux domaines !

Pour le S.A.F.P.T,

Bruno CHAMPION

Secrétaire Général Adjoint National

P.S : Cet article a fait l'objet d'un communiqué envoyé auprès des hautes instances de la Fonction Publique Territoriale, des personnalités s'impliquant dans l'avancée de la filière sécurité et de la presse spécialisée.

